



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stations thermales

Question écrite n° 112929

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les chiffres du thermalisme en région Rhône-Alpes, l'une des principales destinations de France. En effet, la région Rhône-Alpes est aujourd'hui en 3^e position derrière l'Aquitaine et le Languedoc pour la fréquentation thermique, avec 15 stations et 16 établissements. Elle était première, il y a trois ans. Cette région accueille chaque année 100 000 curistes et 35 000 séjours de remise en forme pour un chiffre d'affaires sectoriel de plus de 50 millions d'euros. Cette même région compte aussi dans le cadre des activités thermales 1 600 personnes salariées en direct dont la moitié sont permanents. Il s'agit aussi de l'activité de 260 médecins dont près de 60 % de spécialistes. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelles mesures il compte mettre en oeuvre pour pérenniser et soutenir cette activité au sein de cette grande région thermique, notamment dans le cadre des partenariats futurs en associant l'État et la région Rhône-Alpes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112929

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12912